

L'ÉDITO



LA DICTATURE DU COURT TERME N'EN FINIRA DONC JAMAIS !

JEAN-PIERRE THOMAS, PRÉSIDENT DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

Au mois de janvier dernier, le Livret A a collecté 4 milliards d'euros. Ce résultat peut surprendre. En effet, les épargnants plébiscitent ce produit au moment où de nombreux articles ont souligné que le rendement réel, c'est-à-dire en prenant en compte l'inflation, n'avait jamais été aussi bas depuis une vingtaine d'années. De plus, le Gouvernement a pris la peine d'annoncer que le taux du Livret A n'augmenterait pas avant le mois de février 2020. Cet engouement fait, en outre, suite, à la crise des « gilets jaunes » qui ont souligné les problèmes de pouvoir d'achat des Français. Pour autant, ces derniers n'en finissent pas d'augmenter leur effort d'épargne et de laisser dormir d'abondantes liquidités sur leurs comptes courants, plus de 410 milliards d'euros. Évidemment, un nombre non négligeable de Français éprouvent des difficultés pour faire face aux besoins de la vie quotidienne. Malgré tout, entre 70 et 80 % des ménages tentent d'épargner durant l'année (études du Cercle de l'Épargne). Plus de la moitié d'entre eux déclarent le faire pour préparer leur retraite et même quand ils ont arrêté de travailler ils continuent de mettre de l'argent de côté. Les Français sont anxieux par nature. À tort ou à raison, ils se méfient de la capacité du système d'État-providence, un des plus généreux du monde, à les prendre en charge en cas de difficulté. À leurs corps défendant, ces dernières années, le système de protection sociale a opté pour le traitement quantitatif plus que pour le qualitatif. Par souci d'égalitarisme, les pouvoirs publics garantissent au plus grand nombre l'accès aux soins, à la retraite mais compte tenu de la croissance, de l'évolution démographique, les dépassements en matière de frais de santé, et l'hébergement relèvent de plus en plus du patient quand les futurs retraités devront, quel que soit le système mis en place par le Gouvernement, se contenter d'un taux de remplacement plus faible (ratio pensions/revenus d'activité). Face à ce constat amplement partagé, les ménages n'adaptent pas leurs comportements. Ainsi, l'épargne réalisée en vue de la retraite est tout à la fois de court terme et patrimoniale. En effet, les Français privilégient les placements de taux, voire l'épargne défiscalisée quand il faudrait qu'ils optent pour des placements longs. Par ailleurs, leur épargne est rarement constituée en vue de fournir un revenu complémentaire récurrent. La méfiance vis-à-vis de la rente aboutit dans les faits à conserver un capital. Les retraités puisent marginalement dans leur épargne pour améliorer leur niveau de vie. Elle devient ainsi un élément patrimonial qui fera l'objet de la succession. En thésaurisant, ils favorisent la concentration du capital qui, investi en produits de taux, ne fait pas l'objet d'une allocation optimale. En outre, la non-mobilisation de leur placement affecte la consommation dont la croissance s'étirole au rythme du vieillissement de la population. Le projet de loi PACTE en fin de discussion au Parlement pourrait contribuer à donner un nouvel essor à l'épargne-retraite. Pour faciliter le développement d'un réel pan d'épargne longue, les pouvoirs publics, en lieu et place de la captation des réserves des caisses de retraite pour réaliser des compensations au sein du futur régime universel seraient bien avisés de les laisser à leurs propriétaires afin qu'ils créent un véritable étage de fonds de pension professionnel, sur le modèle des dispositifs en vigueur chez nos partenaires. Un peu de liberté ne nuirait pas ce pays au jacobinisme forcené.